

# Non-prolifération des armes nucléaires et avenir du traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP)

2008/2324(INI) - 11/09/2008 - Document de base non législatif

Conformément à l'article 114, par. 1 du règlement intérieur du Parlement européen, Mme Annemie **NEYTS-UYTTEBROECK** (ADLE, BE) et Mme Angelika **BEER** (Verts/ALE, DE) ont déposé, au nom de leur groupe politique respectif, une proposition de recommandation à l'intention du Conseil sur la non-prolifération et l'avenir du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (2010).

La proposition de recommandation demande ainsi au Conseil de :

- prendre part et contribuer activement aux travaux préparatifs de la Conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires;
- élaborer une stratégie permettant de renforcer le Traité de non-prolifération des armes nucléaires en établissant des liens étroits de coopération avec les partenaires de l'OTAN non membres de l'UE;
- inaugurer une Convention sur les armes nucléaires incorporant et renforçant les instruments de désarmement et de non-prolifération existants, y compris le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'Agence internationale de l'énergie atomique, incluant également les propositions de traité visant l'interdiction de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires et les traités continentaux ou régionaux sur les zones de désarmement nucléaire.